



12 janvier 2004

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 12 janvier 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
PATRICK CHARBONNEAU
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2004-01-001 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2004
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2004-01-002 2. 1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2003

12 janvier 2004

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2004-01-003 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2003

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- N. M. 4.1 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION
- 2004-01-004 4.2 ACHATS DE BILLETS POUR ASSISTER À LA PARTIE DE HOCKEY OPPOSANTS L'ÉQUIPE *LES LÉGENDES* À UNE ÉQUIPE DE JOUEURS BROMONTOIS

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2004-01-005 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE »

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2004-01-006 7.1.1 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS, FIRME NEXXLINK, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-01-007 7.1.2 CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA FIRME NEXXLINK, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-01-008 7.1.3 CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN AUX APPLICATIONS DE LA FIRME PG, SYSTÈME D'INFORMATION, EXERCICE FINANCIER 2004
- 2004-01-009 7.1.4 CONTRAT DE SOUTIEN AU LOGICIEL DE LA FIRME COBA, EXERCICE FINANCIER 2004

12 janvier 2004

2004-01-010	7.1.5	MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-011	7.1.6	DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LA RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-012	7.1.7	ACHATS FINANÇÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-013	7.1.8	ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-014	7.1.9	AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-015	7.1.10	RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST : QUOTE-PART, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-016	7.1.11	MARGE DE CRÉDIT, EXERCICE FINANCIER 2004
2004-01-017	7.1.12	TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004
	7.2	<i>TRAVAUX PUBLICS</i>
	7.3	<i>URBANISME</i>
	7.4	<i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i>
	7.5	<i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i>
2004-01-018	7.5.1	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS
2004-01-019	7.5.2	CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET AVENTURE RÉCRÉO-SPORT
2004-01-020	7.5.3	ACCESSIBILITÉ RÉGIONALE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS
2004-01-021	7.5.4	RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE, RUE JOHN-SAVAGE
2004-01-022	7.5.5	MATCH DE HOCKEY OPPOSANT L'ÉQUIPE <i>LES LÉGENDES</i> À UNE ÉQUIPE DE JOUEURS BROMONTOIS
2004-01-023	7.5.6	COLLOQUE DU CARREFOUR MUNICIPAL ET FAMILLE 2005

12 janvier 2004

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2004-01-024 7.6.1 PROBLÈMES DE CIRCULATION ENGENDRÉS PAR L'ACHALANDAGE AU CENTRE DE SKI

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

N. M. 7.7.1 NOM DE RUE DONNÉ AU LOT 117-4 ET 1965 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME (ARRIÈRE DU CENTRE ÉQUESTRE)

2004-01-025 7.7.2 TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ENTENTE, ANNÉE 2004

2004-01-026 7.7.3 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2004

2004-01-027 7.7.4 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2004-2005

2004-01-028 7.7.5 *VOICI BROMONT* : MANDAT DONNÉ À D2 MARKETING

2004-01-029 7.7.6 DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE REMISE EN ÉTAT DES LOTS 1615-15 ET 1615-16 (RUE DES DEUX-MONTAGNES, PROJET DOMICILIAIRE HIBERNA)

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

2004-01-030 9.1 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS POUR LA PLAGE MUNICIPALE, ÉTÉ 2004

2004-01-031 9.2 SALAIRES DES ANIMATEURS DES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

N. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2003

N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA *DÉCLARATION DE HELSINKI*, LES MAIRES DU MONDE POUR LE « GLOBAL CITIES DIALOGUE » SUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

12 janvier 2004

11. VARIA

2004-01-032 11.1 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA COMPAGNIE DALSA

2004-01-033 11.2 FÉLICITATION ADRESSÉES À MARIE-SOLEIL DION POUR SA PARTICIPATION AU SPECTACLE CAVALIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2004-01-034 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2004-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 12 janvier 2004 avec les modification suivantes :

- le sujet numéro 7.7.1 est reporté à une séance subséquente.
- les sujets suivants ont été ajoutés au « Varia » :

11.1 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA
COMPAGNIE DALSA

12 janvier 2004

11.2 FÉLICITATION ADRESSÉES À MARIE-
SOLEIL DION POUR SA
PARTICIPATION AU SPECTACLE
CAVALIA

ADOPTÉ

2004—01—002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 17 DÉCEMBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal des assemblées spéciales du Conseil
municipal tenues le 17 décembre 2003.

ADOPTÉ

2004—01—003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 décembre 2003 au montant de
**CINQ CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX
NEUF DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (545 879,17 \$)** à payer par le fonds
d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que
requis par la Loi.

12 janvier 2004

D'autoriser la trésorière par intérim à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2003. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2003 se chiffre à **NEUF CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (993 500 \$)**. Pour l'année 2003, le montant des permis de construction émis totalise la somme de **TRENTE CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-UN MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS (35 381 695,00 »)**.

N. M.

**DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE DION**

Monsieur le conseiller Serge Dion dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

2004—01—004

**ACHAT DE BILLETS POUR ASSISTER À LA PARTIE DE HOCKEY
OPPOSANT L'ÉQUIPE *LES LÉGENDES* À UNE ÉQUIPE DE JOUEURS
BROMONTOIS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12 janvier 2004

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750 \$)** relativement à l'achat de billets pour assister au match de hockey opposant l'équipe *Les Légendes* à une équipe de joueurs bromontois, activité se déroulant dans le cadre des fête du 40^e anniversaire de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

2004—01—005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 880-2003 INTITULÉ
« RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE
DU LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–12–541 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement numéro 880–2003 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 880–2003 est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 880–2003 intitulé
« RÈGLEMENT RÉGISSANT L'USAGE DE LA PLAGE MUNICIPALE DU
LAC BROMONT ET DU SKATE PARK DU PARC GRÉGOIRE ».

ADOPTÉ

2004—01—006

**CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS,
FIRME NEXXLINK, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de Nexxlink pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations, les élections, le générateur de rapport et les permis ;

12 janvier 2004

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler le contrat de soutien aux logiciels et progiciels avec la firme Nexxlink pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 pour la somme de **QUINZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE ET UN DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (15 461,28 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser la trésorière par intérim à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2004.

ADOPTÉ

2004-01-007

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
DE LA FIRME NEXXLINK, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède un RISQ 6000 d'IBM pour toutes les applications de Nexxlink soient pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations, la paie, les élections, le générateur de rapport et les permis ;

ATTENDU QUE la firme Nexxlink devait transférer les applications du RISQ vers ORACLE en automne 2003 ;

ATTENDU QUE la firme Nexxlink nous confirme que ce transfert d'applications se fera lors du premier trimestre de 2004 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE ne pas renouveler le contrat d'entretien des équipements avec la firme Nexxlink pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

D'autoriser la trésorière par intérim à décliner le contrat d'entretien pour les équipements pour l'année 2004.

ADOPTÉ

12 janvier 2004

2004—01—008

**CONTRAT DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN AUX APPLICATIONS DE
LA FIRME PG, SYSTÈME D'INFORMATION, EXERCICE FINANCIER
2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les applications de PG Systèmes d'information pour les permis, les requêtes et l'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le contrat de soutien et d'entretien aux applications avec la firme PG systèmes d'information pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 pour la somme de **CINQ MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (5 279,70 \$)**, taxes en sus.

D'autoriser la trésorière par intérim à signer le contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels pour l'année 2004.

ADOPTÉ

2004—01—009

**CONTRAT DE SOUTIEN AU LOGICIEL DE LA FIRME COBA,
EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise le logiciel RH/Paie 5.0 de COBA ;

ATTENDU QUE la firme Nexxlink n'offrira plus le soutien de ce logiciel et ce, à partir du 1^{er} janvier 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le contrat de soutien et d'entretien au logiciel RH/Paie 5.0 avec la firme COBA pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2006 pour la somme totale de **SIX MILLE TROIS CENT QUATRE DOLLARS (6 304,00 \$)**, taxes en sus soit:

12 janvier 2004

2 004,00 \$ pour 2004

2 100,00 \$ pour 2005

2 200,00 \$ pour 2006

D'autoriser la trésorière par intérim à signer le contrat de soutien au logiciel pour les années 2004, 2005 et 2006.

ADOPTÉ

2004-01-010

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA : QUOTE-PART DE LA VILLE DE BROMONT : EXERCICE FINANCIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la quote-part de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2004 à la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska (MRC) pour la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (279 969 \$)** selon l'échéancier suivant :

DATE	MONTANT
1 ^{er} mars 2004	139 985 \$
1 ^{er} juin 2004	69 992 \$
1 ^{er} septembre 2004	69 992 \$
TOTAL :	279 969 \$

D'autoriser la trésorière à payer la participation au surplus telle que calculée lors de l'adhésion de la Ville de Bromont au service d'évaluation de la MRC, pour la somme de **QUATRE MILLE DEUX CENT SIX DOLLARS (4 206 \$)** et ce, sur présentation de facture.

ADOPTÉ

12 janvier 2004

2004-01-111

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS FINANÇÉES À MÊME LA
RÉSERVE FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2004**

ATTENDU les règlements concernant la réserve financière numéro 825-1-2002
et 825-1-1-2003 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à utiliser la somme de **VINGT-CINQ
MILLE DOLLARS (25 000 \$)** à même la réserve financière pour financer les
dépenses en immobilisations suivantes :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Modification chloration réservoir Berthier	15 000 \$
Gestion du territoire	Modification de la conduite auxiliaire de la distribution de l'eau potable	10 000 \$
TOTAL:		25 000 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bons de commande et que s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2004-01-012

**ACHATS FINANÇÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE
FINANCIER 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

12 janvier 2004

D'autoriser la trésorière par intérim à emprunter la somme de **TROIS CENT SOIXANTE ET UN MILLE QUARANTE-SIX DOLLARS (361 046 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants :

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Relocalisation accès C.I.E.	10 000 \$
Gestion du territoire	Contribution au développement	52 042 \$
Incendie	Téléavertisseurs	23 214 \$
Police	Véhicule	40 000 \$
Police	Équipements - mise à niveau	177 000 \$
Trésorerie	Équipements informatiques	58 790 \$
	TOTAL:	361 046 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE ladite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2004-01-013

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à financer les achats d'immobilisations énumérées ci-dessous à même le fonds des parcs pour la somme de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000 \$)**.

12 janvier 2004

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Loisirs, culture et vie communautaire	Parc Mont-Gale	25 000 \$
TOTAL		25 000 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2004—01—014

AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ AUX FINS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES, EXERCICE FINANCIER 2004

ATTENDU QUE le montant retenu lors de l'adoption du budget pour l'affectation du surplus aux fins des activités financières était de 186 017 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à utiliser la somme de **CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE DIX-SEPT DOLLARS (186 017 \$)** pour les fins des dépenses générales concernant les activités financières et ce tel que prévu au budget 2004.

ADOPTÉ

2004—01—015

RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST : QUOTE-PART, EXERCICE FINANCIER 2004

12 janvier 2004

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la quote-part pour l'exercice financier 2004 de la Ville de Bromont à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) pour la somme de **QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DOLLARS (96 000 \$)** selon l'échéancier suivant :

DATE	MONTANT
15 janvier 2004	24 000 \$
1 ^{er} avril 2004	24 000 \$
1 ^{er} juillet 2004	24 000 \$
1 ^{er} octobre 2004	24 000 \$
TOTAL :	96 000 \$

ADOPTÉ

2004-01-016

MARGE DE CRÉDIT, EXERCICE FINANCIER 2004

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby-Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler la marge de crédit de la Ville de Bromont au montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby-Bromont pour l'exercice financier 2004.

ADOPTÉ

12 janvier 2004

2004-01-017

TAUX D'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE tous les comptes divers, en souffrance, portent intérêt au taux de **DOUZE POUR CENT (12%)** par année, pour l'exercice financier 2004.

ADOPTÉ

2004-01-018

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ÉVÉNEMENTS PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2004 :

ORGANISME	ÉVÉNEMENT	2002	2003	2004	AUTRES SERVICES
Fête Internationale du Chocolat	Fête du Chocolat de Bromont	7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	Aréna Divers matériels
Association Équestre Centaure	- Concours d'attelage CAN-AM - Concours complet International Bromont	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Affichage autoroutier Travaux de nivelage
Pompiers volontaires	Souper de homards	0 \$	0 \$	0 \$	Aréna
Beaux Dimanches de Bromont	Beaux Dimanches 29 juin au 24 août	2 500 \$	2 500 \$	3 000 \$	Parc John-Savage Aréna (en cas de pluie) Hommes d'entretien

Société Bromont en Art	Symposium Bromont en Art	3 000 \$	4 000 \$	5 000 \$	Parc John-Savagee Aréna (chambres) Divers matériel
Événements Masters Mondiaux	Championnats Masters Mondiaux 26 août au 1er septembre	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	Affichage autoroutier Divers matériel
Club sportif de Bromont	Club de Vélo de Montagne Bromont	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	Centre communautaire (salle occasionnelle)
Club horticole de Bromont	Activités diverses	500 \$	500 \$	500 \$	Centre communautaire (bureau) Soutien administratif

D'autoriser le directeur du service de Loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pur et au nom de la Ville de Bromont, les conventions de partenariats avec chacun des organismes ci-haut énumérés et de le mandater pour contrôler et évaluer la participation de la Ville et la participation des promoteurs aux événements publics.

ADOPTÉ

2004-01-019

CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET AVENTURE RÉCRÉO-SPORT

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite faire bénéficier la clientèle du Centre sportif et culturel d'un centre de services;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec;

ATTENDU QUE le cadre d'intervention gouvernementale fait, de la Ville, le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports;

ATTENDU QUE l'organisme adhère aux objectifs et mission de la Ville, en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire;

ATTENDU QUE l'organisme adhère, aux programmes et aux critères de reconnaissance du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

12 janvier 2004

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le Contrat de louage de services entre la Ville de Bromont et Aventure Récréo-Sport.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de service.

ADOPTÉ

004—01—020

**ACCESSIBILITÉ RÉGIONALE DES ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET
DE LOISIRS**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a pour mission d'offrir à la population des programmes, activités et événements à caractère physique et sportif, de loisir culturel, communautaire et scientifique;

ATTENDU QUE les règlements municipaux des Villes ne favorisent pas l'accessibilité aux offres de services des autres villes et de leurs équipements de sports et de loisirs;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'entreprendre des discussions pouvant favoriser des pistes de solution permettant une accessibilité régionale aux équipements municipaux de sports et de loisirs et aux offres de service.

De reconnaître Loisir et Sport Montérégie comme interlocuteur principal de cette démarche exploratoire.

ADOPTÉ

2004—01—021

RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE, RUE JOHN-SAVAGE

ATTENDU QUE la rue John-Savage donne accès au Centre sportif et culturel de Bromont, aux terrains de tennis, de soccer et d'équipements de jeux pour enfants ;

12 janvier 2004

ATTENDU QUE la rue John-Savage débute à la rue Shefford et se termine en cul de sac près de l'école de la Chantignole ;

ATTENDU QUE la rue John Savage dessert en grande majorité une clientèle familiale dont une grande quantité d'enfants ;

ATTENDU l'avis donné par la Sûreté municipale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE limiter la vitesse de la rue John-Savage à 30 km/heure afin d'assurer la sécurité des usagers.

QUE des panneaux indiquant la limite de vitesse soient installés.

ADOPTÉ

2004—01—022

**MATCH DE HOCKEY OPPOSANT L'ÉQUIPE *LES LÉGENDES* À UNE
ÉQUIPE DE JOUEURS BROMONTOIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont célèbre son 40^e anniversaire en 2004 et souhaite le souligner par l'organisation de diverses activités ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue d'un match de hockey opposant l'équipe Les Légendes à une équipe composée de joueurs bromontois, le 24 janvier 2004.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à payer toutes les dépenses relatives à l'organisation d'un tel évènement.

DE verser à Fondation Steve Charbonneau tous les excédents générés par cet évènement.

ADOPTÉ

2004—01—023

COLLOQUE DU CARREFOUR MUNICIPAL ET FAMILLE 2005

12 janvier 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est engagée dans un processus d'élaboration d'une politique familiale ;

ATTENDU QUE nous retrouvons à Bromont toutes les installations nécessaires pour la tenue d'un tel colloque ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite souligner son intérêt pour la promotion de la famille ;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires soutiennent activement la candidature de Bromont pour la tenue du 17^e Colloque action municipale et famille en 2005 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE présenter la candidature de la Ville de Bromont au Carrefour action municipale et famille pour devenir l'hôte du 17^e Colloque du Carrefour action municipale et famille en 2005.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à représenter la Ville et signer tous les documents pertinents à cette démarche.

ADOPTÉ

2004-01-024

**PROBLÈMES DE CIRCULATION ENGENDRÉS PAR
L'ACHALANDAGE AU CENTRE DE SKI**

ATTENDU QU'il y a une hausse importante de l'achalandage au centre de ski du 150, rue Champlain ;

ATTENDU QUE le boulevard de Bromont, de la sortie 78 de l'autoroute 10 jusqu'à l'intersection de la rue Champlain, se trouvent congestionnée en période de grandes affluences surtout le week-end ;

ATTENDU QUE lorsque le stationnement du 150, Champlain est à pleine capacité, la clientèle du centre de ski utilise les rues aux abords pour se stationner, causant des difficultés de circulation ;

ATTENDU QU'à la sortie du 150, Champlain, il a été remarqué qu'il y a un non respect de la signalisation existante ;

ATTENDU QUE sur le chemin Huntington, le centre de ski a aménagé de nouvelles infrastructures touristiques dont un stationnement pour 250 voitures ;

12 janvier 2004

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'à la sortie du 150 Champlain, où il y a une signalisation « Cédez », en faire installer une autre mais ayant le double de grandeur, afin que la sensibilisation soit accentuée.

DE faire installer des panneaux de stationnement interdit sur la rue Champlain, à partir du stationnement de service du Château Bromont, jusqu'au 127, Champlain, de même que dans le rond-point de cette rue et ce, de chaque côté de celle-ci, et de faire installer des panneaux de stationnement interdit sur la rue Stanstead, de chaque côté de la rue jusqu'à la rue Bagot.

QUE sur le chemin Huntington, soit installé à partir de la rue des Deux-Montagnes, un panneau bleu indiquant un centre de ski alpin et que deux panneaux bleus, indiquant les accès au stationnement du centre de ski du Versant du lac avec une flèche directionnelle, soient installés pour bien diriger la clientèle.

ADOPTÉ

N. M.

**NOM DE RUE DONNÉ AU LOT 117-4 ET 1965 DU CADASTRE DU
CANTON DE BROME (ARRIÈRE DU CENTRE ÉQUESTRE)**

Le sujet numéro 7.7.1 est reporté à une séance subséquente.

2004-01-025

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES :
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET ENTENTE, ANNÉE 2004**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires 2004 concernant le transport adapté pour personnes handicapées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK CHARBONNEAU
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver, telles que déposées, les prévisions budgétaires 2004 concernant le transport adapté pour personnes handicapées.

12 janvier 2004

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET CINQ ET UN CENTS (3 566,51 \$)** à la Ville de Granby, somme représentant la quote part de la Ville de Bromont au Transport adapté.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente sur le transport adapté pour personnes handicapées.

ADOPTÉ

2004—01—026

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : RENOUVELLEMENT
DE L'ADHÉSION 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **SEPT MILLE CINQUANTE ET UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (7 051,95 \$), taxes incluses**, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant le paiement de la cotisation annuelle, de la cotisation au Fonds de prévoyance des municipalités du Québec et de la tarification au Centre de ressources municipales (CRM), couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

ADOPTÉ

2004—01—027

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS :
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2004-2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **SIX CENT DIX-NEUF DOLLARS (619 \$), taxes applicable incluses**, à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant les frais d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

ADOPTÉ

12 janvier 2004

2004-01-028

VOICI BROMONT : MANDAT DONNÉ À D2 MARKETING

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, telle que déposée, l'offre de service présentée par la firme D2 Communication marketing, relative à la réalisation du bulletin municipal *Voici Bromont* pour les années 2004 et 2005.

ANNÉE	NOMBRE DE PAGES	MONTANT * (ÉDITION DE MARS, JUIN ET SEPTEMBRE)	MONTANT * (ÉDITION DE DÉCEMBRE, BUDGET)
2004	8 pages		2 795,00 \$
	12 pages	3 645,00 \$	3 070,00 \$
2005	8 pages		3 215,00 \$
	12 pages	4 192,00 \$	3 530,00 \$

* Les taxes applicables sont en sus

Les frais de traduction, les frais de photos et d'illustrations sont en sus ainsi que les frais d'impression sont en sus.

ADOPTÉ

2004-01-029

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE REMISE EN ÉTAT DES LOTS 1615-15 ET 1615-16 (RUE DES DEUX-MONTAGNES, PROJET DOMICILIAIRE HIBERNA)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, compte tenu que la Ville a procédé à la vente des immeubles 1615-15 et 1615-16 du cadastre de Brome dans l'état tel que vu et ce, sans avoir eu connaissance que ces emplacements avaient fait l'objet de remblais importants et impropres à la mise en place de fondation et pouvant occasionner des frais important pour la réalisation de projet conventionnel de construction d'unité résidentielle;

12 janvier 2004

QUE, compte tenu que les acquéreurs des immeubles 1615-15 et 1615-16 du cadastre de Brome n'étaient pas en mesure de connaître l'état du sous-sol et en l'absence de déclaration les avisant des conditions et qualité des sols;

QUE, compte tenu de ce qui précède, les demandeurs (Messieurs Laurent Bourget et Michel Langlois) sur justification des factures au montant de 16 359,53 \$ conviennent à une demande un remboursement d'une somme de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** (2 500,00 \$ par immeuble), somme représentant la quote part de la municipalité relativement aux travaux correctifs requis qui ont été effectués.

ADOPTÉ

2004—01—030

**EMBAUCHE DE SURVEILLANTS-SAUVETEURS POUR LA PLAGÉ
MUNICIPALE, ÉTÉ 2004**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre l'accès à la plage du lac Bromont à la population;

ATTENDU QUE la présence d'un surveillant-sauveteur est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la grille de salaire soit la suivante pour le poste de surveillant-sauveteur :

Accréditation Sauveteur National : 12.00 \$/heure
Accréditation Sauveteur National Plage : 12.50 \$/heure

ADOPTÉ

2004—01—031

SALAIRES DES ANIMATEURS DES CAMPS DE JOUR, ÉTÉ 2004

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est le maître d'œuvre en matière de loisirs sur son territoire tel qu'énoncé dans le Livre blanc sur le Loisir au Québec et que le cadre d'intervention gouvernementale fait de la Ville le premier corps public de référence en matière de loisirs et de sports ;

12 janvier 2004

ATTENDU QUE le Service de loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) de la Ville de Bromont entend organiser en régie le programme Camp de jour 2004 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder une rémunération juste et compétitive aux employés du Camp de jour ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la grille de salaire suivante :

Coordonnateur : 13.50 \$/heure

Animateur : 8.75 \$/heure pour un an
d'expérience ;

9.00 \$/heure pour deux ans
d'expérience ;

9.25 \$/heure pour trois ans
d'expérience.

Animateur service d'accueil : 8.00 \$/heure

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-
YAMASKA TENUE LE 11 DÉCEMBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DE HELSINKI, LES MAIRES DU
MONDE POUR LE « GLOBAL CITIES DIALOGUE » SUR LA
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite déclaration.

12 janvier 2004

2004—01—032

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA COMPAGNIE DALSA

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ainsi que tout le personnel de la Ville félicitent chaleureusement Dalsa pour sa participation hautement remarquée mondialement à la production de photos de très grande qualité technique, prises sur la planète Mars par le véhicule spatial Spirit.

ADOPTÉ

2004—01—033

**FÉLICITATION ADRESSÉE À MARIE-SOLEIL DION POUR SA
PARTICIPATION AU SPECTACLE CAVALIA**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont ainsi que tout le personnel de la Ville félicitent chaleureusement Marie-Soleil Dion pour sa participation, à titre de chanteuse, au spectacle de très grande qualité qu'est Cavalia.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Michel Tremblay félicite le service des travaux publics et toutes les personnes ayant participé au déneigement de la Ville durant les dernières semaines.
- Monsieur Pascal Salois demande où en est le dossier des premiers répondants.
- Monsieur Jean-Pierre Hallez souligne l'efficacité du déneigement de la Ville durant les tempêtes de neige qui ont eu lieu avant et pendant la période des fêtes.

12 janvier 2004

- Monsieur Raymond Roy se plaint, lui, du déneigement qui s'est fait dans son secteur.
- Monsieur Lucien Lortie s'informe de la quote part que paie la Ville à la MRC de La Haute-Yamaska. Il se plaint de la vitesse sur la rue Shefford et du déversement de neige dans un cimetière.
- Monsieur Jacques Lapensée demande des informations sur le dossier des premiers répondants. Il informe le Conseil de la tenue, le 31 mars prochain, d'une conférence relative à l'entretien écologique des pelouses dans le cadre des activités du club horticole.

2004-01-034

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE LA PRÉSENTE SÉANCE SOIT LEVÉE.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER